

Unis, a tellement augmenté le prix de construction que la marine marchande de ce pays est excessivement réduite et qu'un quart seulement des exportations de la grande république se fait par des navires portant son pavillon.

Est-il sage, est-il patriotique d'arrêter ainsi le progrès qui nous avait donné notre bonne part dans la suprématie des mers, en introduisant une méthode si étrange et si partielle de percevoir le revenu ?

Comme l'ont justement fait observer l'honorable député de Middlesex-ouest (M. Ross) et d'autres, les articles dispendieux, les ornements, les objets de luxe sont moins taxés que les articles nécessaires au pauvre et à l'homme dont les ressources sont modestes. La porcelaine de Chine et les draps grande largeur paient moins de droits que la porcelaine commune et les tweeds et draps communs.

Je trouve aussi que ce tarif est trop compliqué. Nous avons des droits *ad valorem* et des droits spécifiques, spécifiques pour la quantité, spécifiques pour les dimensions et le poids. Ce sont là autant d'embarras et d'injustices pour le petit importateur, et qu'en résultera-t-il nécessairement ? C'est que le monopole du commerce sera accaparé par les grandes maisons, et que la concurrence si utile au consommateur ne sera plus possible. Ce tarif tend aussi à centraliser le commerce d'importation dans les grandes villes, au grand détriment des provinces maritimes. On l'a dit avec vérité, nous sommes en voie de passer un acte de parlement qui doit augmenter la richesse du riche et appauvrir davantage le pauvre. Nous marchons vers un système encore plus déplorable que celui des Etats-Unis. Des intrigants et des coteries de manufacturiers qui pourraient aisément sacrifier une partie de leurs gains malhonnêtes, s'enrichiront par leurs intrigues politiques et protégeront, à leur tour, le gouvernement qui les aidera à escamoter les économies du pauvre amassées avec tant de peine.

L'honorable représentant de King a fort surpris la Chambre lorsqu'il nous a dit que le droit sur le thé était réduit de deux centins par livre et je crois que les commettants de l'honorable monsieur, autant que la Chambre, aimeraient à savoir comment le nouveau tarif accorde

une réduction si désirable, car malgré tout le désir des honorables membres de la droite de répandre, dans le pays, l'idée qu'ils allaient exempter de droits tous les aliments, aucun de ces messieurs n'est allé aussi loin que l'honorable député de King.

L'honorable monsieur nous a dit également que le Nouveau-Brunswick ne paierait pas davantage pour le charbon. Or, d'après les tableaux du commerce, la province importe des Etats-Unis 21,240 tonnes de houille anthracite et 4,502 tonnes de houille bitumineuse. On peut donc dire, avec raison, que le Nouveau-Brunswick paiera, sur la houille, des droits représentant de \$12,000 à \$15,000.

Je crois que l'honorable monsieur a été également malheureux lorsqu'il a dit que la construction des navires, aux Etats-Unis, est "une petite affaire." Selon moi, la construction des navires est, pour les provinces maritimes, ce que la culture du blé est pour les Etats de l'Ouest. Aussi je diffère entièrement d'opinion avec l'honorable monsieur.

On sait que les Etats-Unis ont environ dix fois notre population. Malgré cela, le Canada possède environ le tiers du tonnage de leurs navires. Cette flotte marchande est un des éléments de ce grand commerce de transport qui, s'aidant de nos chemins de fer et de nos canaux, emporte nos produits sur les marchés anglais.

L'honorable monsieur a aussi voulu démontrer que le Nouveau-Brunswick paie moins cher certains articles et que la taxe individuelle a diminué, depuis qu'il est incorporé dans l'union des provinces. J'ai dit qu'en 1866, le prix de la farine était \$10.50, et la mélasse et le sucre plus cher que maintenant. Si je voulais remonter plus en arrière, je constateraï bien d'autres faits. Je trouve les chiffres suivants dans le *St. John Morning News*, du 5 novembre 1862 : fleur, de \$5.75 à \$6 ; mélasse, de 26 à 30 centins ; sucre, de 7½ à 8½ centins ; fret pour les planches, jusqu'à Liverpool, de 75 à 77 c. et 6 d. et les planches étaient cotées à Liverpool, £7.17s. 6d., mesure étalon, tandis qu'aujourd'hui le fret varie de 55 à 60 chelins, et les planches ne sont cotées que de £5.10s. à £6 le mille, mesure étalon. Cela montre que le fait de la Confédération n'a pas eu grande influence sur